



VILLE DE NOUMEA

Mis en ligne le :

26 SEP. 2022

ARRETE N°2022/2994**NOMMANT LES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE NOUMEA
AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 181 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre III de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté du Maire de la ville de Nouméa n°2022/2868 du 8 septembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel au comité technique paritaire et au comité hygiène et conditions de travail,

ARRETE :**ARTICLE 1 /**

Est nommé à la présidence du comité technique paritaire pour représenter Madame le Maire :

Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire

ARTICLE 2 /

En application de l'article 16 de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie et de l'article 9 de la délibération n° 181 du 4 novembre 2021 prise en application du titre III de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, sont nommés membres représentant la ville de Nouméa au sein du comité technique paritaire pour la mandature 2022-2026 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Muriel GERMAIN Conseillère Municipale	Monsieur Tristan DERYCKE 5 ^{ème} Adjoint au Maire
Madame Anne-Christine CHIMENTI Conseillère Municipale	Madame Vaimoé ALBANESE Conseillère Municipale

Monsieur Marc LE LEIZOUR Conseiller Municipal	Monsieur Christophe DELIERE Conseiller Municipal
Monsieur Romain PAIREAU Secrétaire Général	Monsieur Ludovic LOMBARD Secrétaire Général Adjoint en charge du Pôle Ressources
Monsieur Marc-Olivier VERGÉ Secrétaire Général Adjoint en charge du Pôle Vie Locale	Madame Claudia CHASSARD Directrice de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement
Monsieur Philippe JUSIAK Secrétaire Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement	Monsieur Jean BRUDI Directeur de l'Espace Public
Monsieur Alan BOUFENECHÉ Directeur de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive	Madame Céline MARTINI Directrice de l'Administration, du Juridique et des Moyens
Monsieur Jean-Gaël GRANERO Directeur des Ressources Humaines par intérim	Madame Emilie DEMECH Chef du Service Carrières et Rémunérations

ARTICLE 3 /

Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux mois à compter de sa date de publication et de notification aux intéressés.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le présent arrêté sera enregistré, publié par voie électronique et notifié aux intéressés.

Nouméa, le 23 SEP. 2022

Le Maire,



Sonia LAGARDE

Destinataires :

- DRH	1
- Intéressés	17
- Mise en ligne	1